

## PREFACE

---

Les substitutions fidéicommissaires forment sans contredit un des sujets les plus importants de la Jurisprudence (a).

D'un côté, elles sont la base des Maisons les plus illustres et les plus précieuses à l'Etat, puisqu'elles y conservent des possessions qui en perpétuent la splendeur et les services. De l'autre, elles touchent à la liberté et à la sûreté du Commerce, vu qu'elles en font comme sortir les biens en les rendant inaliénables du moins pour un temps. Elles tiennent essentiellement, sous ces deux points de vue, à l'intérêt général de la société.

Sans cesse, d'ailleurs, elles offrent les questions les plus ardues et les plus dignes de toute l'attention du Jurisconsulte : en quoi elles intéressent encore l'ordre public, par les contestations sans nombre dont elles sont le germe.

Combien donc ne serait-il pas à souhaiter que quelque maître de l'Art, s'attachant une fois à l'approfondissement et au développement de cette matière, y répandît enfin le grand jour !

Deux hommes recommandables par leur savoir et par leur discernement, s'en sont occupés, et ont eu la

---

(a) Voir le Préambule de l'Ordonnance des Substitutions.